



Royaume du Maroc
Ministère du Tourisme, de l'Artisanat
et de l'Economie Sociale et Solidaire
Maison de l'Artisan



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET RELATIF A LA PARTICIPATION À UNE OPÉRATION DE VENTE DE PRODUITS DE L'ARTISANAT DANS PLUSIEURS CENTRES COMMERCIAUX DURANT LE MOIS DE NOVEMBRE 2021

Dans le cadre de leurs efforts visant l'appui à la commercialisation des produits de l'artisanat marocain, le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, de l'Économie Sociale et Solidaire et la Maison de l'Artisan lancent, en partenariat avec le groupe ARADEI CAPITAL et l'Office du Développement de la Coopération, un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la participation à la 2ème vague de l'opération de commercialisation des produits de l'artisanat marocain dans plusieurs centres commerciaux appartenant au groupe ARADEI CAPITAL.

Cette opération, **qui aura lieu durant le mois de Novembre 2021**, est destinée aux acteurs du secteur de l'artisanat (artisans individuels, coopératives, entreprises et auto entrepreneurs) et vise à leur offrir une opportunité pour mettre en valeur et de commercialiser leurs produits dans douze (12) centres commerciaux répartis entre les villes suivantes : Rabat, Casablanca, Marrakech, Fès, Meknès, Tanger, Agadir, El Jadida, Safi et Témara.

Aussi, les acteurs du secteur de l'artisanat intéressés par cette opération doivent :

Renseigner leurs candidatures en ligne sur le lien suivant :

https://mda.gov.ma/inscription_exposant/

Joindre obligatoirement à leur inscription :

- Une copie du registre de commerce, carte d'artisan, copie d'immatriculation au registre des coopératives ou la carte d'autoentrepreneur
- La liste détaillée des produits à commercialiser avec leurs photos, désignations, prix et quantités.

Les candidatures doivent être déposées, à travers le lien susmentionné, avant le mercredi 27 octobre à 16h.

Les participants seront sélectionnés par une commission désignée à cet effet sur la base de la qualité du produit de l'Artisanat et son potentiel de vente. Une attention particulière sera accordée aux produits labélisés et certifiés.

Les acteurs du secteur de l'artisanat sélectionnés bénéficieront de kiosques d'exposition mis à leur disposition gratuitement, tous les autres frais liés à cette participation (assurance individuelle accident, transport de la marchandise, hébergement, etc.) restent à la charge de l'exposant.

Pour toute information complémentaire, veuillez prendre attache avec les Directions Régionales et Provinciales du Département de l'Artisanat, les Directions Régionales de l'Office du Développement et de la Coopération ou la Maison de l'Artisan (maisonartisan@mda.gov.ma).